

Le 23 mai 2021

NOTE D'INFORMATION N° 2021/03

I. ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Dans le cadre des mesures sanitaires prises par la commune, après accord de la préfecture (arrêté 78-2021-05-17-00012), le bureau de vote initialement prévu en Mairie sera exceptionnellement délocalisé à la **Salle polyvalente de la Mare Henriette pour les scrutins des 20 et 27 juin prochain.**

Dans le respect des gestes barrière et de la distanciation, l'accès aux deux bureaux de vote se fera sans croisement de flux, avec une priorité aux personnes à mobilité réduite.

II. JOBS D'ÉTÉ

Pour la première année depuis bien longtemps, la municipalité souhaite ouvrir à ses jeunes concitoyens, **âgés de 14 à 17 ans**, la possibilité de travailler au sein de leur commune pendant la période estivale.

Ce travail, encadré par un adulte référent, s'établira sur une période d'une semaine, à raison de 3 heures par jour, de 9h à midi. Il prendra la forme de petits travaux : nettoyage, peinture, arrosages, aide aux seniors, classement... Une rémunération sera dévolue en fin de semaine.

Pour concrétiser ce projet, nous lançons donc à partir de mardi 25 mai, un appel à candidature, avec une préinscription en mairie (muni d'une pièce d'identité), de manière à quantifier les candidats, nous permettant ainsi d'établir un premier planning.

III. RESPECT DES RÈGLES D'URBANISME

Nous rappelons à l'ensemble de nos concitoyens, que toute modification d'aspect extérieur des façades, murs, clôtures, portails etc... est assujettie au dépôt en Mairie d'une demande de travaux, et ce **avant le début** de ces derniers.

IV. PIEDS DE MURS

Il est rappelé, que conformément à l'**arrêté 2018-21**, chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant la partie « pied de murs et de clôtures » en bon état de propreté, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage du pied de murs et de clôtures. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage.



V. SOIRÉE THÉÂTRE

L'atelier du « Théâtre aux éclats » proposera une représentation théâtrale, le **vendredi 04 juin à 19h00** à la salle polyvalente de la Mare Henriette. Entrée libre.

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur une jauge de quarante personnes maximum sera seulement autorisée.

Merci de vous préinscrire en Mairie.
Venez nombreux.

TROIS HISTOIRES ÉTRANGES



VI. EXPOSITION DE PEINTURES

Lors de sa première exposition de peinture, qui se tiendra à la salle polyvalente de la Mare Henriette, la municipalité mettra à l'honneur deux artistes Breuillois.

Venez découvrir leurs œuvres tout au long du **week-end du 12 et 13 juin de 10h à 17h.**



Madame DEKYNDT

Peinture à huile sur toile de lin



Monsieur SACCHI

Peinture acrylique sur toile.

A cette occasion Monsieur SACCHI dédicacera son dernier roman d'aventures « **Le diamant du Gange** »

Le Maire,
Bernard MOISAN